

Image not found or type unknown



Avenant au contrat de travail

Par **karukera**, le **31/07/2008 à 21:40**

Bonjour, rnMon employeur m'informe par mail, que à compter de maintenant, mon system de rémunération sur commission sera soumis à de nouvelles modalités, qui ne seront bien sur pas à mon avantage.rnLorsque je lui ai réclamé un avenant à mon contrat de travail, celui à répondu, qu'il n'est voyait pas l'utilité, et que ce n'était pas nécessaire.rnmerci de me confirmer, si lorsqu'on modifie le system de rémunération, cela doit faire obligatoirement l'objet d'un avenant au contrat de travail.rnrnMerci pour votrer aide